REPUBLIQUE FRANCAISE

COMPTE-RENDU

COMMUNE DE MOULIHERNE
DEPARTEMENT DU MAINE ET LOIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 AVRIL 2021

Mouliherne

L'an deux mil vingt et un, le mardi 6 avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 1 avril, s'est réuni dans la salle des loisirs, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le Maire.

La séance était à huis clos.

Monsieur Arnaud LENUD a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT LA PROMENDADE - EXERCICE 2020 : Le conseil municipal décide d'approuver les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe : Lotissement La Promenade pour l'exercice 2020 dressés par le trésorier municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur et déclare que ceux-ci n'appellent ni observation ni réserve se sa part sur la tenue des comptes. En fonctionnement le total des dépenses était de 532 020, 70 euros et de 736 526, 50 euros en recettes. Soit un résultat de + 204 505, 76 euros pour l'année 2020 en section de fonctionnement. Concernant les investissements, le total des dépenses était de 246 320, 46 euros et le total des recettes de 256 023, 82 euros soit un résultat de 9 703, 36 pour l'année 2020.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ORDONNATEUR (MAIRE) – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT LA PROMENDADE - EXERCICE 2020 : L'assemblée délibérante approuve les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe : Lotissement La Promenade pour l'exercice 2020 dressés par l'ordonnateur et identiques aux comptes de gestions du trésorier.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ET BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT LA PROMENADE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : en ce qui concerne le budget principal, et après avoir pris en compte les restes à réaliser 2020, d'affecter 212 466, 00 euros du résultat excédentaire de fonctionnement 2020 à la section d'investissement du budget primitif 2021, au compte 1068. En ce qui concerne le budget principal, et après avoir réalisé l'affectation d'une partie du résultat excédentaire de fonctionnement 2020 à la section d'investissement du budget 2021, de reporter au budget 2021, les résultats suivants : + 464 861, 96 euros en section de fonctionnement au compte 002 (Recette), et – 123 474, 27 euros en section d'investissement au compte 001 (dépense).
En ce qui concerne le budget annexe du lotissement La Promenade, de reporter au budget 2021, les résultats suivants : - 25 080, 78 euros en section de fonctionnement au compte 002 (dépense), et -65 145,19 euros en section d'investissement au compte 001 (dépense).

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'attribuer la somme de 3138 euros aux associations.

MAINTIEN DU TAUX DES IMPÔTS LOCAUX POUR 2021 : L'assemblée délibérante décide de maintenir les taux d'imposition locaux comme suit, et ce depuis plusieurs années :
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 41, 35 % (20.09% + 21,26%)
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) 31.40 %

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LA PROMENADE II : Le conseil municipal décide de verser une subvention d'équilibre de 25 832, 97 euros du budget principal au budget annexe du lotissement communal "La Promenade II" (chapitre 65, compte 657363 pour le budget principal et chapitre 77, compte 774 pour le budget annexe).

VOTE DU BUDGET 2021 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ET BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT : L'assemblée délibérante a décidé de :

• de voter les chapitres au budget principal 2021 de la commune comme présentés au conseil
• de voter les chapitres au budget annexe du Lotissement La Promenade 2021 comme présentés au conseil
• de voter le budget principal 2021 de la commune comme suit :
Fonctionnement : La section s'équilibre en dépense et en recette comme suit : 1 175 202, 84
Investissement : La section s'équilibre en dépense et en recette comme suit : 854 017, 18
• de voter le budget annexe du Lotissement La Promenade 2021 comme suit :
Fonctionnement : La section s'équilibre en dépense et en recette comme suit : 92 283, 97
Investissement : La section s'équilibre en dépense et en recette comme suit : 101 001, 55

Les opérations de dépenses prévues les plus importantes sont les suivantes : achat de la Maison Leroux et frais d'étude d'une salle médiathèque, intergénérationnelle jouxtant le futur « Clos Saint-Germain » (résidences séniors), travaux d'aménagement de la Louisière, réfection de trottoirs dans le bourg, Diagnostic général de l'église, réfection d'une partie de la toiture de l'église, jeux à la Louisière et à l'école, achat d'une remorque tribenne et d'un broyeur d'accotements pour les services techniques, matériel informatique pour la mairie. Une réflexion est également en cours pour la réfection de routes communales.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES POUR L'ECOLE POMME DE REINETTE : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la participation financière de la commune au frais de transport scolaire pour l'année scolaire 2021/2022, de fixer cette participation à hauteur de 50% du coût par enfant.

RÉVISION DU LOYER LOCAL PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de réviser le loyer à 166,56 euros par trimestre.

QUESTIONS DIVERSES :

AVIS DE DECES : Suite à la disparition de Monsieur Yves LOUVET, ancien conseiller municipal et co-fondateur de la foire aux pommes, le maire a invité l'ensemble du Conseil Municipal à observer une minute de silence pour rendre hommage à cet homme qui aura beaucoup donné pour la commune.

DIA : 2 Route de la Louvarderie – 2 Rue de Chandelais : la commune décide de ne pas préempter.

OPÉRATION RÉGIONALE « 1 NAISSANCE, 1 ARBRE » : La commune va participer à l'opération régionale qui consiste à planter un arbre à chaque naissance sur la commune. Une aide financière de 15 € par arbre sera alors attribuée à la commune par la région. La commission fleurissement devra donc se réunir afin de proposer un lieu pour les plantations.

SUBVENTION ÉGLISE : Monsieur BOURDIN annonce que nous avons reçu une réponse favorable pour une subvention de la DRAC d'un montant de 11 650 euros concernant le diagnostic général de l'église pour un montant total de l'opération de 23 300 euros.

LA LOUISIERE : le niveau d'eau du carpodrome a baissé suite à un problème de tuyau. L'association Les Gaules du Lathan va surveiller le niveau régulièrement afin que cela ne se reproduise pas.

VOIRIE : Les agents techniques mettent de l'enrobé à froid sur toutes les routes communales.

CONSEIL DES JEUNES : le CMJ s'est réuni en présence de la commission le 23 mars dernier, les jeunes ont pleins d'idées : un citystade, un skate park, un parcours sportif et des jeux à la louisière ; un foyer des jeunes ; une journée citoyenne pour nettoyer la nature. Le conseil des jeunes sera présenté lors d'un futur conseil municipal lorsque la situation sanitaire le permettra.

ECOLE : Suite au dernier conseil d'école du mois de mars, il a été constaté de plus en plus de violences verbales ou physiques à l'école et à la cantine ce qui détériore le climat scolaire. Le maire est intervenu dans les classes pour sensibiliser les enfants. La municipalité a pris contact avec la Brigade de Prévention de la

Délinquance Juvénile du groupement de gendarmerie d'Angers afin d'organiser une intervention à l'école pour de la prévention.

LOCAUX MOTEURS : Le porte à porte débutera courant avril afin d'aider les moulihernais à obtenir des aides financières pour des travaux d'amélioration de l'habitat.

COMMERCES : Les futurs repreneurs du Relais Saint-Germain sont en pleines démarches administratives. Pour ce qui concerne la boulangerie, un couple semble intéressé et très motivé, ils attendent la vente aux enchères prochaine du matériel de la boulangerie pour ensuite se rapprocher du propriétaire.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL PRÉVUE LE 3 MAI 2021 A 19h00.

La séance est levée à 21h30.